

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1985

présenté par
M. Mickaël Bouloux, rapporteur et M. Tellier, rapporteur

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	1
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Soutien accru aux organismes de recherche du fait de l'inflation (ligne nouvelle)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les organismes de recherche étant confrontés à l'inflation, il est nécessaire de compenser les surcoûts qu'elle engendre. Par cet amendement d'appel nous attirons donc l'attention de l'Assemblée nationale et du Gouvernement sur ce sujet.

Cet amendement retire 1 euro de l'action 3 Recherche duale dans le domaine aérospatial du programme 191 Recherche duale (civile et militaire) pour l'affecter à l'action 1 Soutien accru aux organismes de recherche du fait de l'inflation d'un nouveau programme Soutien accru aux organismes de recherche du fait de l'inflation.